

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	31 + 15	46
Total des voix : 118		

Date de convocation :
13/02/2025

Délibération n°
25_02_CS1_01

Etaient présents :

22 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Nina JONKER (Castellane) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; André LAUGIER BAIN RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (Saint Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole) ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon).

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon).

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI et Georges BOTELLA.

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération).

Etaient représentés :

10 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Arlette ARNOUX (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Magali STURMA CHAUVEAU (Rougon) à Christine NEURY ; Michel BLAIN (Les Salles sur Verdon) à Romain COLIN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; Patrick ROY (Roumoules) à Bernard CLAP ; Claude GUERIN (Peyroules) à Elisabeth SACIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Liliane MONTALAND ; Daniele STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; France LAJOIE (Montagnac-Montpezat) à Jacques ESPITALIER.

5 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Christophe BIANCHI ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Marie PAUTRAT ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Jacques AVANIAN ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Martine ZERBONE (ville porte de Draguignan) à Nicolas STAMPFLI.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2025
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,
DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES
ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2025 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

... / ...

1. Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat

- Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
- Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
- Poursuivre les efforts d'économie sur les frais de fonctionnement (consommables, chauffage, déplacements, développement de la visio...).

2. Regagner des marges de manœuvre financières

- Faire preuve de prudence budgétaire **en étalement plus les investissements et en réduisant les dépenses de fonctionnement autofinancées**
- Reconstituer progressivement un **fonds de roulement plus important**
- Améliorer le taux de couverture des dépenses obligatoires par l'augmentation des cotisations
- Réduire au strict nécessaire les investissements matériels (ordinateurs, petits matériels, véhicules)

3. Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes, pour cela :

- Optimiser les dépenses (réduire la masse salariale et les coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie)
- Maintenir les tarifs des parkings et des navettes
- Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,

4. Poursuivre la recherche de financements via :

- Le renouvellement de nos outils financiers actuels (outils contractuels européens) et des conventions de partenariat avec nos partenaires tels qu'EDF
- Le **développement des partenariats privés**: rechercher des engagements pluriannuels (Crédit agricole...) et de nouveaux partenaires, relance du dispositif **1% pour le Verdon**
- Poursuivre voire étoffer la liste des **services payants** (ex : sur la valorisation des patrimoines communaux)

5. Avec la validation de la nouvelle charte :

- Mettre en œuvre les **missions prioritaires** et les actions dont les financements sont acquis tout en **maitrisant les ressources** qui leur sont attribuées en lien avec le contexte financier tendu
- Et trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative qui est à saturation compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions et de nouveaux services, budgets etc., en lien avec l'**évolution des statuts et des cotisations** qui entrent en vigueur en 2025.

6. Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication et les mesures sociales (complémentaire santé...), évolution du règlement intérieur, lignes directrices de gestion...).

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

DEL25_02_CS1_01

